

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION DE LA COOPERATION ET DES ECHANGES  
INTERUNIVERSITAIRES

مديرية التعاون و التبادل ما بين الجامعات

SOUS-DIRECTION DE LA FORMATION DU PERFECTIONNEMENT  
A L'ETRANGER ET DE L'INSERTION

المديرية الفرعية للتكوين و تحسين المستوى  
بالخارج و الإدماج

N° 170 / SDFPEI

ALGER LE 11 AVRIL 2012

EXPEDITEUR : - MESRS - DCEIU - SDFPEI

DESTINATAIRE: MADAME ET MESSIEURS LES PRESIDENTS DES  
CONFERENCES REGIONALES DES UNIVERSITES  
DU CENTRE, EST, OUEST.

**OBJET** : OPERATION RENOUVELLEMENT DE BOURSES D'ETUDE 2012-2013  
(FORMATION RESIDENTIELLE A L'ETRANGER)

H/V COMMUNIQUER LES MODALITES ET LES CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE BOURSES D'ETUDES DES ETUDIANTS ET DES ENSEIGNANTS EN FORMATION RÉSIDENTIELLE À L'ETRANGER, AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE **2012-2013**.

JE VOUS SAURAI GRE DES DISPOSITIONS QU'IL VOUS PLAIRA BIEN DE PRENDRE EN VUE D'ASSURER **UNE LARGE DIFFUSION** DE LA PRESENTE NOTE.

**1- CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE BOURSES :**

LE RENOUVELLEMENT (ATTESTATION DE BOURSE ET TITRE DE PASSAGE) EST ACCORDÉ AUX ETUDIANTS ET AUX ENSEIGNANTS (PROGRAMME NATIONAL EXCEPTIONNEL, PROGRAMMES DE COOPÉRATION) N'AYANT PAS ÉPUISE LA DURÉE RÉGLEMENTAIRE DE PRISE EN CHARGE INITIALEMENT PROGRAMMEE ET JUSTIFIANT D'UNE PROGRESSION PÉDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE RÉGULIÈRE.

**2- MODALITES DE RETRAIT DES DOCUMENTS DE RENOUVELLEMENT :**

LES DOCUMENTS DE RENOUVELLEMENT DE BOURSE SONT REMIS, PAR LES SERVICES DU M.E.S.R.S AUX BOURSIERS (PRESENCE INDISPENSABLE) JUSTIFIANT D'UNE PROGRESSION PÉDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE RÉGULIÈRE DURANT L'ANNEE UNIVERSITAIRE **2011-2012** ET AYANT FAIT PARVENIR LES **DOCUMENTS NECESSAIRES SUIVANTS :**

## **ETUDIANTS :**

- LE RELEVÉ DE NOTES COMPORTANT LE CACHET DE L'ETABLISSEMENT UNIVERSITAIRE D'ACCUEIL (LE DOCUMENT VIA INTERNET N'EST PAS ACCEPTÉ POUR LE RENOUELEMENT DE LA BOURSE).
- LA FICHE DE SUIVI DÛMENT WISEE PAR L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL ET LE POSTE CONSULAIRE.

IL EST DEMANDE A L'ETUDIANT BOURSIER DE SE PRESENTER **PERSONNELLEMENT** DURANT LA PERIODE INDIQUEE CI APRES, POUR D'UNE PART FAIRE ETAT DU DEROULEMENT DE SA FORMATION ET D'AUTRE PART POUR RETIRER SES DOCUMENTS. **SA PRESENCE EST OBLIGATOIRE.**

LA PARTICIPATION À CETTE OPERATION EST UNE OBLIGATION POUR TOUT ETUDIANT BOURSIER.

LES ETUDIANTS EVENTUELLEMENT EN STAGE DURANT CETTE PERIODE DOIVENT FAIRE PARVENIR DANS LES TEMPS REQUIS LES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS.

## **ENSEIGNANTS :**

- LA FICHE DE SUIVI VISÉE PAR L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL, LE POSTE CONSULAIRE ET L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE.

**LES ENSEIGNANTS SONT INVITES A FAIRE PARVENIR UN DOUBLE DE LEUR RAPPORT D'ACTIVITES SCIENTIFIQUES VISÉ PAR LA STRUCTURE D'ACCUEIL A LEUR ETABLISSEMENT D'ORIGINE POUR AVIS ET TRANSMISSION AU M.E.S.R.S.**

LES ENSEIGNANTS QUI NE POURRONT PAS, POUR UN MOTIF PRECIS, ETRE PRESENTS LORS DE CETTE OPERATION, INFORMERONT PAR ECRIT LEUR ETABLISSEMENT D'ORIGINE ET LE M.E.S.R.S.

L'OPERATION DE RENOUELEMENT DE TOUS LES BOURSIERS SE DEROULE AU NIVEAU DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE EN STATISTIQUE ET EN ECONOMIE APPLIQUEE (EX - INPS) SIS AU 11, CHEMIN DOUDOU MOKHTAR BEN-AKNOUN ALGER OU DES BUREAUX D'ACCUEIL SERONT OUVERTS A CET EFFET.

### **PERIODES DE CETTE OPERATION :**

**- ETUDIANTS : DU LUNDI 13 AOUT 2012 AU MERCREDI 05 SEPTEMBRE 2012.**

**- ENSEIGNANTS : DU MARDI 21 AOUT 2012 AU MERCREDI 05 SEPTEMBRE 2012.**

**DIMANCHE A JEUDI DE 09<sup>h</sup> 30 A 14<sup>h</sup> 30**

AUCUNE DEMANDE DE RENOUELEMENT NE SERA PRISE EN CONSIDERATION AU DELA DES PERIODES INDIQUEES.

### **3- PROLONGATION DE BOURSE :**

LES PROLONGATIONS DE BOURSE NE SONT PAS ACCORDEES. LES BOURSIERS SONT TENUS DE PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS POUR ACHEVER LEUR FORMATION DANS LA LIMITE DE LA DUREE DE PRISE EN CHARGE INITIALEMENT PROGRAMMEE.

### **4- SUSPENSION :**

LES REDOUBLEMENTS NE SONT PAS PERMIS. TOUT ECHEC ENTRAINERA LA SUSPENSION DE LA BOURSE QUI NE SERA RETABLIE QU'APRES LE PASSAGE EN ANNEE SUPERIEURE.

### **5- RETOUR DE FORMATION :**

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES EN MATIERE DE FORMATION A L'ETRANGER, LES ETUDIANTS BOURSIERS SONT IMPERATIVEMENT TENUS PAR L'OBLIGATION DE RESULTATS.

LES BOURSIERS DOIVENT ACHEVER LEURS ETUDES ET SOUTENIR A L'ISSUE DE LA DUREE REGLEMENTAIRE DE PRISE EN CHARGE.

A CET EFFET, ILS DOIVENT ACCOMPLIR LES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES SUIVANTES :

- EFFECTUER LES FORMALITES DE RETOUR DEFINITIF DANS UN DELAI DE TROIS (03) MOIS.
- REJOINDRE LE POSTE D'AFECTATION (LES VŒUX DE L'ETUDIANT SONT EXPRIMES PAR PRIORITE).

DES MESURES DE SANCTION SERONT ENGAGEES CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR A L'EGARD DES BOURSIERS N'AYANT PAS REJOINT LEUR POSTE DE TRAVAIL.

LES ENSEIGNANTS BOURSIERS EN FINALISATION DE THESE DE DOCTORAT SONT TENUS PAR L'OBLIGATION DE SOUTENANCE EN ALGERIE A L'ISSUE DE LEURS FORMATIONS DONT LES DUREES SONT PRE-DETERMINEES.

### **IMPORTANT :**

- TOUS LES BOURSIERS SONT INVITES A RESPECTER LA PERIODE DE L'OPERATION DE RENOUELEMENT DE BOURSE.
- LA RECONDUCTION DE LA BOURSE N'EST PAS AUTOMATIQUE : ELLE EST CONDITIONNEE PAR LES RESULTATS PEDAGOGIQUES ET SCIENTIFIQUES ET LA PRESENCE DU BOURSIER A L'OPERATION DE RENOUELEMENT DE BOURSE.